

IX^e Championnat de France Interclubs

Lieu :	Châteauroux (Indre)
Date de la compétition :	Du samedi 6 avril au dimanche 7 avril 2024
Bassin :	25m
Nombre de réunions :	2 sur 2 jours
Date limite de qualification :	dimanche 3 mars 2024
Liste définitive des qualifiés :	jeudi 7 mars 2024
Déclaration de participation :	du vendredi 8 mars au mercredi 13 mars 2024
Liste des participants :	jeudi 14 mars 2024
Période d'engagement :	du dimanche 17 mars 2024 au dimanche 24 mars 2024
Liste des engagés :	lundi 25 mars 2024
Réunion technique :	samedi 6 avril 2024 à 11h30

Préambule :

L'objectif est, comme pour les nageurs de catégories d'âges, de pouvoir participer à une compétition spécifique qui regroupe des nageurs qui s'entraînent ensemble et, sans notion de sexe, qui demandent à constituer une équipe avec des épreuves adaptées à leur niveau.

A ce titre les dates des Championnats de France sont des dates protégées

Equipements :

Bassin de 25m homologué et chronométrage automatique.

Il est impératif d'organiser cette compétition en bassin de dix ou huit couloirs, avec bassin de récupération.

Catégories d'âges concernées :

Les catégories « Maîtres » (25 ans et plus) de l'AQUA (ex-FINA) sont appliquées.

Contenu du programme :

-Epreuves individuelles :

50 nage libre, 100 nage libre, 200 nage libre, 50 dos, 100 dos, 50 brasse, 100 brasse, 50 papillon, 100 Papillon, 100 4 nages.

Classement au temps.

-Epreuves de relais

4 x 50 4N mixte (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs).

10 x 50 NL (composé des 10 nageurs participant aux épreuves individuelles).

Classement au temps.

La course des réservistes (deux maximum par équipe) sera nagée après le 10 x 50 NL (un 50m ou un 100m, spécialité au choix).

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de l'AQUA.

Jury :

Le juge-arbitre et le starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Phase de qualification :

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification au sein de leur propre région et uniquement au sein de celle-ci (sauf si cette dernière n'en organise pas) en respectant le programme de la finale nationale. Si la ligue régionale ne les organise pas, le département peut le faire et les équipes ayant participé seront classées au même titre que les autres.

Mode de qualification :

Les quatre-vingts premières équipes seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. La meilleure équipe du club organisateur sera qualifié d'office à la 80^e place quel que soit son rang de qualification, en cas de non-participation aux poules régionales (la qualification lors d'une poule régionale n'est pas obligatoire pour l'organisateur). Bien évidemment, en cas de meilleur classement que 80^e aux qualifications, c'est ce rang qui sera pris en compte. Les équipes classées ensuite de la 81^e à la 200^e place sont réservistes.

Toutes les équipes doivent confirmer sur extraNat leur participation du vendredi 8 au mercredi 13 mars 2024.

La liste définitive des participants déclarés sera publiée le jeudi 14 mars 2024.

Les engagements seront ouverts du dimanche 17 mars au dimanche 24 mars 2024.

La liste des engagés sera publiée le lundi 25 mars 2024.

Remplacements :

Les 40 premières équipes au classement, ayant déclaré leur participation et s'étant engagée sur extraNat seront en N1. En cas de places vacantes, le CCM décidera de combler avec des équipes volontaires qualifiées.

En cas d'impossibilité, la ou les meilleures équipes 2 de N2 (donc entre le 41^e rang et le 80^e) devront obligatoirement combler les places disponibles en N1.

Les 40 suivantes iront en N2. En cas de place vacante après les engagements extraNat, une proposition sera faite aux équipes réservistes non retenues dans les 80, par ordre du classement.

Règlement spécifique :

Compétition par équipe ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (C1), ayant souscrit une licence compétiteur à la Fédération Française de Natation.

Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club (composé d'au moins 2 hommes ou 2 femmes).

Toute équipe non conforme sera disqualifiée mais les performances individuelles seront prises en compte.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre.

Tout nageur qui aurait raté sa série, et ce quelle qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.

Les équipes ayant déclaré leur participation et ne s'étant pas inscrites sur extraNat seront redevables d'une amende d'un montant de 210€ (en sus des frais d'engagement obligatoires), augmenté à 500€ en cas de récidive dans les 4 ans.

Si une équipe de rang supérieur déclare forfait, toutes les équipes de rangs inférieurs seront également forfaits.

Uniquement dans le cas où un club présente plus de deux équipes dans des poules différentes, une équipe de rang inférieur sera plafonnée au nombre de points obtenus par l'équipe supérieure (hors disqualification). En cas de disqualification, le plafond de points sera obtenu avec la moyenne des points des épreuves disputées x 12.

Modalités d'engagements :

Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Engagements au 10 x 50 NL :

Dans la mesure du possible, les engagements seront effectués en prenant comme base les temps de qualification aux poules régionales. Le CCM se réserve le droit de modifier les temps d'engagements manifestement anachroniques.

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient spécifique est pris dans la table dames en relais.

Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- ⇒ 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du relais messieurs 4 x 50 m 4N après correction par la moyenne des coefficients.
- ⇒ 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre messieurs après correction par la moyenne des coefficients.

L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe.

Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, le nageur ou le relais marquera « 0 » point.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer le 10 x 50m NL avec minimum 2 hommes ou 2 femmes.

Programme et horaires :

Le défilé des équipes débutera 30 minutes avant la 1^{ère} réunion de chaque poule nationale (au maximum 5 personnes par club).

Samedi 6 avril 2024		Dimanche 7 avril 2024	
Réunion 1 :		Réunion 2 :	
N2	OP : 12h30	N1	OP : 08h15
N2	défilé : 14h00	N1	DE : 09h30
N2	DE : 14h30	N1	Récompenses : 11h30
N1	OP : 16h00	N2	OP : 13h15
N1	défilé : 17h15	N2	DE : 14h30
N1	DE : 17h45	N2	Récompenses : 16h30
1	Relais 10 x 50NL	7	100 Nage Libre
Course des remplaçants		8	50 Brasse
2	200 Nage Libre	9	100 Dos
3	100 Papillon	10	50 Papillon
4	50 Dos	11	100 4 Nages
5	100 Brasse	Pause 15 minutes	
6	50 NL	12	Relais 4 x 50 4N Mixtes